

CONDITIONS GENERALES

WABCO

Conditions Générales

(Avril 2019)

1. Bases contractuelles

- 1.1 Les dispositions des présentes conditions générales (ci- après dénommées les « **Conditions Générales** ») sont valables seulement envers des sociétaires (des personnes morales ou physiques ou des sociétés de personnes jouissant de droits civils, qui, en concluant un acte juridique, exercent leur activité commerciale ou professionnelle indépendante), des personnes morales du droit public ou des patrimoines spéciaux de droit public.
- 1.2 Nos offres sont sans engagement et un contrat d'achat ou de livraison est conclu seulement après notre notification d'acceptation.
- 1.3 Nos Conditions Générales font partie intégrante de chacun des contrats d'achat ou de livraison que nous concluons, ou chaque offre que nous concluons, chaque notification d'acceptation ou confirmation de mandat. Des modifications ou rajouts aux Conditions Générales ne sont valables qu'avec l'accord exprès et écrit de WABCO.
- 1.4 Les Conditions Générales s'appliquent exclusivement, tant qu'elles n'ont pas été modifiées par un accord exprès et écrit des parties. Quelconque condition générale ou autre disposition de l'autre partie contractante qui entre en conflit avec les Conditions Générales est rejetée par la présente; de telles conditions ou autres dispositions ne prendront effet à notre égard que si nous les acceptons par écrit.
- 1.5 La quantité, la qualité et la description ainsi que toute spécification des marchandises correspondent à notre offre (si elle est acceptée par l'acheteur) ou à la commande de l'acheteur (si nous l'acceptons). En général, c'est l'acheteur qui assume la responsabilité de l'exactitude de la commande. En outre, l'acheteur est responsable de nous fournir toutes les informations nécessaires concernant les marchandises commandées dans un délai raisonnable afin que la commande puisse être exécutée conformément au contrat.

2. Prix

- 2.1 Les prix sont valables pour les livraisons au départ de l'usine ou de l'entrepôt et ne comprennent pas l'emballage. L'emballage sera facturé en tant que coût propre et ne sera pas repris. Si nous acceptons de livrer les produits dans des locaux autres qu'au siège du Client, celui-ci sera tenu de prendre en charge les frais de transport, d'emballage et d'assurance.
- 2.2 Les prix des Produits et Services sont exprimés en CHF et, sauf indication expresse contraire, n'incluent pas la TVA.
- 2.3 Nous nous réservons le droit, après en avoir informé l'acheteur en temps utile et avant la livraison de la marchandise, d'augmenter, le prix des produits de façon à répercuter l'augmentation des coûts supplémentaires de production pour toute raison indépendante de notre volonté (comme des fluctuations du taux de change, des réglementations monétaires, des changements de tarifs, des augmentations importantes des coûts de matériel et de fabrication) ou en raison de changement de fournisseurs.

3. Livraison et transfert des risques

- 3.1 Les informations sur les délais de livraison font référence au départ de la marchandise de l'usine WABCO et sont toujours sans engagement, à moins que nous en ayons expressément convenu autrement avec l'acheteur. L'acheteur doit accepter l'objet d'achat au lieu d'exécution le jour de la livraison.
- 3.2 La force majeure, des conflits du travail et d'autres événements dont nous ne sommes pas responsables, dans la mesure où ils affectent l'exécution et la livraison de l'objet de la livraison, nous autorisent à prolonger le délai de livraison en conséquence. Ceci s'applique également si les événements susmentionnés se produisent à un moment où nous sommes en retard de paiement.
- 3.3 Si nous sommes en retard de livraison, l'acheteur a le droit de se défaire du contrat après l'expiration d'un délai convenable.
- 3.4 Le risque est transféré à l'acheteur au plus tard avec l'expédition de l'objet de la livraison, même en cas de livraisons partielles ou si nous avons d'autres services à fournir (par exemple la livraison gratuite ou la prise en charge des frais d'expédition).
- 3.5 Les livraisons partielles sont permises.

4. Paiement

- 4.1 Les paiements sont à effectuer sous trente (30) jours à compter de la date de la facture et sans aucune déduction à notre agent payeur désigné. La date déterminante est la date de réception du paiement.
- 4.2 En cas de non-paiement à l'échéance nous pouvons – sans renoncer à d'autres droits et créances auxquels nous avons droit – à notre discrétion:
 - résilier le contrat ou suspendre d'autres livraisons à l'acheteur; ou
 - facturer à l'acheteur des intérêts sur le montant impayé à un taux de 8 % par an au-dessus du taux de base jusqu'au paiement intégral et définitif.
- 4.3 Les paiements devront être effectués au possible exclusivement par virement bancaire. Tout paiement par effets bancaires ou par chèque nécessitera notre accord. Un paiement par effet bancaire ou par chèque n'est pas reconnu comme une exécution de l'obligation de paiement. Les livraisons internationales nécessiteront la présentation d'une lettre de crédit irrévocable/confirmée de la part de la banque du client (ou toute autre banque, sous réserve de notre approbation). Toute lettre de crédit sera émise conformément aux pratiques et usages en matière de crédit documentaire de la CCI, publication n°600, révision 2007.
- 4.4 Nous avons le droit de livrer contre remboursement.
- 4.5 WABCO sera en droit d'exiger des paiements anticipés ou des garanties pour toute transaction en cours au cas où la capacité du Client à payer serait affectée postérieurement à la conclusion d'un contrat de vente, ou si des doutes raisonnables apparaissent concernant la solvabilité du Client. Si le Client est en retard avec son paiement, alors toute créance envers lui – inclus les créances différées – seront immédiatement dues. D'autres droits restent réservés.

- 4.6 Le Client ne peut retarder des paiements ou compenser des contre-prestations qui lui sont dues que si les prétentions qu'il fait valoir sont incontestées ou ont été reconnues légalement.
- 5. Réserve de propriété**
- 5.1 WABCO conserve la propriété de tous les Produits vendus jusqu'à l'encaissement intégral de leur prix. Si le Client est en retard avec le paiement du prix, WABCO a le droit d'enregistrer sa réserve de propriété dans le registre correspondant aux coûts du Client.
- 5.2 Avant d'avoir réglé le paiement intégral du Produit livré, le Client ne peut consentir aucune forme de sûreté réelle sur ledit Produit, ni céder le Produit, sous réserve cependant de l'article 6.4 ci-après. Le Client s'engage dès à présent à informer WABCO par écrit et sans délai dans le cas où la marchandise serait saisie ou dans tout autre cas similaire, de façon à permettre à WABCO d'exercer tout recours judiciaire en temps utile selon les art. 106 LP et suivants. Toute défaillance du Client dans l'exécution de ladite obligation d'information entraînera pour le Client l'obligation de réparer le dommage subi par WABCO du fait de l'impossibilité d'exercer lesdits recours.
- 5.3 Nonobstant les dispositions de l'article 6.1 à 6.3 ci-dessus, le Client a la faculté de revendre les Produits dans le cadre de ses activités normales et habituelles. Dans ce cas, le droit de propriété se reporte sur les créances du Client à l'égard des sous-acquéreurs. Le Client demeurera autorisé à recevoir le montant desdites créances, tant qu'il agira conformément aux présentes Conditions Générales et ne sera pas insolvable. Si le Client cesse de remplir ses obligations envers WABCO et/ou devient insolvable, WABCO exercera alors son droit de percevoir directement le montant des créances subrogées et sera, à cette fin, en droit de demander au Client la liste des créances concernées et les noms des débiteurs desdites créances. Le Client fournira alors à WABCO tous les documents et informations permettant le recouvrement, et informera les débiteurs concernés de la subrogation.
- 5.4 Si des Produits réservés sont transformés ou modifiés, ou incorporés dans d'autres produits qui n'appartiennent pas à WABCO, celle-ci sera en droit de réclamer la copropriété du nouvel article ainsi créé dans la proportion du rapport entre la valeur facturée du Produit réservé et celle du nouveau produit au moment de ladite fabrication, modification, ou incorporation. Le Client devra entreposer, sans frais à la charge de WABCO, les articles dont WABCO a la copropriété.
- 5.5 Si la valeur des sûretés existantes pour nous dépasse les créances à garantir de plus de 20 pour cent au total, nous sommes tenus de libérer ces sûretés sur demande de l'acheteur. Nous sélectionnerons les garanties à libérer.
- 6. Responsabilité**
- Nous sommes responsables des défauts de l'objet de l'achat, à l'exclusion de toute autre réclamation comme suit:
- 6.1 La responsabilité pour les défauts matériels des piles et accumulateurs dure 12 mois à compter du transfert du risque (chiffre 3.4). La responsabilité pour les défauts matériels de toutes les autres pièces d'origine WABCO dure 24 mois à compter du transfert du risque (chiffre 3.4).
- 6.2 Les droits de l'acheteur à l'élimination des défauts se limitent en premier lieu à un droit à l'exécution ultérieure, c'est-à-dire à un droit à la réparation des vices ou à une livraison de remplacement. Nous avons le droit de choisir entre une réparation ou un remplacement. Les pièces remplacées deviennent notre propriété. En cas d'échec de l'élimination des défauts ou de la livraison de remplacement, l'acheteur peut, à son choix, exiger une réduction du prix d'achat ou résilier le contrat.
- 6.3 Nous ne sommes responsables des dommages-intérêts que si la responsabilité est fondée sur l'intention ou la négligence grave, y compris l'intention ou la négligence grave de la part de nos représentants légaux ou de nos agents d'exécution. Nous déclinons toute responsabilité en cas de négligence légère, y compris la négligence légère de nos représentants légaux ou de nos agents d'exécution. Les exclusions de responsabilité ci-dessus n'affectent pas notre responsabilité en cas de dommages conformément aux dispositions légales en raison d'une violation fautive d'une garantie que nous avons donnée ou d'une de nos obligations contractuelles essentielles, de même que notre responsabilité en cas d'atteinte fautive à la vie, au corps ou à la santé ainsi que notre responsabilité selon la loi sur la responsabilité des produits et autres circonstances légales obligatoires de la responsabilité.
- 6.4 Les réclamations pour défauts apparents et les réclamations pour livraison incomplète ou incorrecte doivent être formulées par écrit, conformément à l'art. 201 CO, avec l'indication précise des motifs. Les réclamations pour défauts cachés doivent être formulées sous la forme susmentionnée et conformément à l'article 201 CO.
- 6.5 Nous ne sommes pas responsables pour des défauts qui ne résultent pas de circonstances que nous avons causées nous-même. De telles circonstances sont, par exemple, la violation des instructions d'installation ou d'utilisation, des erreurs d'entretien, une utilisation inadaptée ou incorrecte, une manipulation défectueuse ou négligente, une usure naturelle ainsi qu'une intervention incorrecte du Client ou de tiers sur l'objet de la livraison.
- 6.6 Les pièces contestées doivent nous être renvoyées soigneusement emballées avec les raccords fermés.
- 7. Utilisation de logiciels**
- Lors de l'achat de Produits nécessitant l'utilisation d'un logiciel fourni par WABCO pour leur exploitation ou leur mise en oeuvre, ou lors de la fourniture par WABCO d'un logiciel au Client à titre de Service, le Client acquiert une licence d'utilisation du logiciel fourni par WABCO, selon les modalités et dans les limites indiquées par WABCO, et n'acquiert en aucun cas la propriété dudit logiciel. WABCO conserve l'exclusivité de tout autre droit concernant le logiciel. En conséquence, le Client n'est pas autorisé à reproduire le logiciel, sous quelque forme que ce soit, sans l'accord écrit préalable de WABCO, ni à y apporter une quelconque modification, ni à le rendre accessible ou disponible à un quelconque tiers, sauf s'il vend l'objet à un tiers auquel il est par conséquent obligé de permettre d'utiliser le logiciel.

8. Pièces de remplacement

- 8.1 Les Produits retournés à WABCO aux fins de remplacement doivent être retournés à WABCO sans frais pour celle-ci. WABCO n'effectue pas elle-même les réparations des Produits.
- 8.2 Les Produits de rechange d'origine portent une plaque d'identification rouge. Le dernier chiffre du numéro de l'appareil de ces plaques est généralement un « 7 ». Les appareils de rechange d'origine sont soumis aux mêmes conditions contractuelles que l'achat d'un nouvel appareil.

9. Autres Conditions

- 9.1 Nous avons le droit de modifier ou d'améliorer la marchandise sans devoir en informer le Client, tant que ces modifications ou améliorations n'affectent pas durablement et en mal ni la forme ni la fonction de la marchandise.
- 9.2 Toute documentation liée à la vente, les spécifications et les listes de prix demeurent strictement confidentielles et ne peuvent pas être rendues accessibles à des tiers.

10. Droit applicable, lieu d'exécution, for

- 10.1 Uniquement le droit Suisse s'applique. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et les lois du droit de conflit, qui demanderait l'application d'un autre droit, ne sont pas applicables.
- 10.2 Le lieu d'exécution est au siège de la partie facturante.
- 10.3 **Pour chaque dispute s'élevant de la relation contractuelle, quand le Client est un commerçant, une personne morale de droit public ou de droit privé ou un patrimoine spécial de droit public, WABCO a le droit de porter plainte devant le tribunal responsable pour à son siège Suisse. De plus WABCO a le droit de porter plainte contre le Client devant le tribunal responsable à son siège ou devant chaque autre tribunal responsable selon le droit national ou international.**

11. Conformité en matière de protection des données

- 11.1 Chaque partie, lorsqu'elle traite des données personnelles en vertu de, ou en relation avec le présent Contrat (conjointement, les « Données personnelles »), décide seule et non pas conjointement avec l'autre partie les finalités et les moyens dudit traitement. Chaque partie doit par conséquent agir en tant que responsable du traitement distinct. Lorsqu'elle traite des Données personnelles, chaque partie doit se conformer à ses obligations découlant de la législation en vigueur sur la protection des données.
- 11.2 L'Acquéreur reconnaît et accepte que WABCO pourra traiter des Données personnelles de l'Acquéreur et de ses représentants, y compris le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse email, les numéros de carte de crédit et détails des transactions, pour les finalités du compte, du traitement des commandes, des communications et paiements (ensemble, « Finalités »).
- 11.3 L'Acquéreur garantit et déclare que (a) les Données personnelles sont collectées par l'Acquéreur et fournies à WABCO, conformément à la législation sur la protection des données en vigueur, (b) il ne fera et n'omettra aucune chose pouvant faire que WABCO enfreindrait la législation sur la protection des données en vigueur lorsqu'elle traite des Données personnelles, et (c) les personnes dont les Données personnelles sont fournies par, ou pour le compte de l'Acquéreur à WABCO ont été informées, et si nécessaire, ont donné leur accord valable au traitement de leurs Données personnelles par WABCO en vue des Finalités.
- 11.4 Chaque partie devra, en relation avec les Données personnelles, fournir une assistance, des informations et une coopération raisonnables à l'autre Partie à l'égard des questions de protection des données, y compris (notamment) à l'égard de (a) tout recours ou exercice de droits supposés par un titulaire de données, ou de toute enquête ou activité d'exécution par un régulateur, concernant le traitement par l'autre partie des Données personnelles, et (b) toute violation actuelle, potentielle ou tentative de violation des données personnelles.